

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'Éducation, articles L613-1 et L712-2;

Vu le Code de l'Éducation, articles D613-38 à D613-50, relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels permettant l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n°2013-756 du 19 Août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du Code de

l'Éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets);

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle;

Vu les propositions de la Faculté de Sciences et Technologies ;

## ARRÊTE

Article 1:

Les personnes dont les noms suivent sont désignées, au titre de l'année universitaire 2023-2024 en vue de constituer : MASTER la Commission de Validation des Acquis et de recrutement à l'entrée au diplôme

Mention | Chimie (Master 2ème année)

Parcours Valorisation chimique et biotechnologique de la biodiversité

Président du Jury

Mme

BIALECKI Anne

Statut

Professeur d'Université

ENSEIGNANTS : - Titulaires :

M

PAYET Bertrand

M

CHASSERAY Xavier DUFOSSE Laurent

M. Mme

FOUILLAUD Mireille

Enseignant-chercheur

Enseignant-chercheur

Professeur d'Université

Enseignant-chercheur

Article 2:

Le Directeur Général des Services et Mme **GRONDIN-PEREZ Brigitte** sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 10 5 AVK 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

délégation du l'égacut de l'Enversiré de la Réun President du Conseil d'edminist

Jérôme GARDOD